Image not found or type unknown

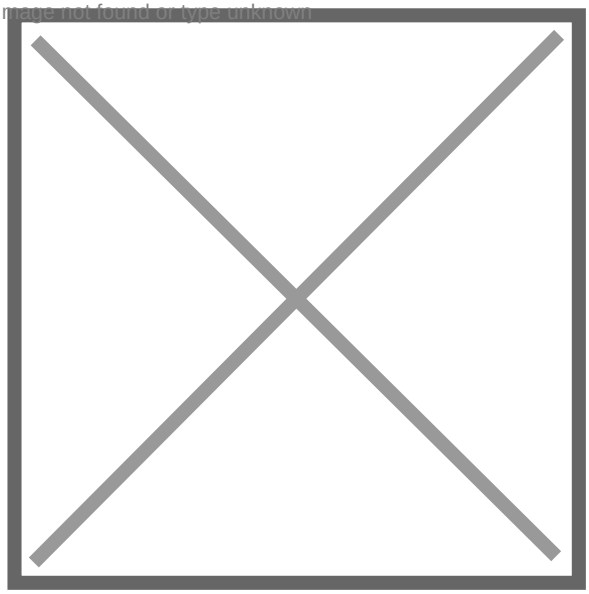

Frais de droit de garde sur pea et action en bourse

Par **ragi**, le **26/12/2009** à **18:40**

Bonjour,

est ce que quelqu'un pourrait me renseigner sur les droits de garde , j ai a la caisse d 'épargne un pea et avait des actions en bourse que je viens de vendre ,je leur avais bien préciser que je ne voulais pas de frais en cas de vente ,c'était ok si j 'ouvrais un livret B j'étais d 'accord .

le jour o' j 'ai vendu mes actions ils me les ont mis sur mon pea 1ere erreur j'ai vite téléphoné pour m'enlever tout ca ,et ils les ont mis sur le livret B MAIS çà n'a servi a rien c'était trop tard des frais de garde sont apparus tres en colère j'ai demandé de me mettre mes actions sur mon livret A mais ca n'a pas enlevé les frais.

ils m ont dit que c'était la loi soi disant le gouvernement donc mon benef a passé dans les frais de garde ont ils le droit de me prélever des frais de garde sur pea et sur actions je n'arrete pas de payer merci à celui qui me répondra, cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés